



ABONNEMENTS
Un an Six mois
Suisse Fr. 7.05 Fr. 3.55
Union postale » 15.— » 7.50
Compte de Chèques postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi et le Samedi à La Chaux-de-Fonds
Abonnement par la poste : 20 cts en plus.

ANNONCES
suisse 20 ct., offres et demandes
de places 10 ct. la ligne,
étrangères 25 centimes la ligne
Les annonces se paient d'avance

Organe de la Chambre suisse de l'Horlogerie, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels

Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal

Bureau des annonces : PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité, 22, rue Léopold Robert, La Chaux-de-Fonds.
Succursales et agences dans les principales villes suisses. Nombreux correspondants à l'Étranger.

Ce que nous vaut la guerre

Nous vivons au milieu de la plus grande conflagration ; des millions d'hommes sont sous les armes, plus de quatre millions ont déjà été tués ou blessés et ce n'est pas la fin du massacre ; on prépare, en sens contraire, un remaniement complet de la carte de la plus grande partie de l'Europe ; la lutte semble devoir prendre, dans quelques semaines, une intensité et une férocité nouvelles ; plus rien ne reste debout des conventions diverses qui réglaient les rapports réciproques des peuples ; partout où l'on se bat, c'est la lutte sans merci et chez les neutres, le régime des pleins pouvoirs qui est parfois celui du bon plaisir ; aucune sécurité du lendemain, mais le risque permanent d'un accident de guerre nous inondant d'armées étrangères ; plusieurs frontières fermées à nombre de nos produits, et d'autres perspectives fâcheuses à l'horizon, tel est en raccourci, le bilan de la situation générale en ce commencement de l'année 1917.

Les mesures restrictives de notre liberté d'action et de mouvement sont si nombreuses et se suivent à intervalles si rapprochés, que nous avons fini par nous y accoutumer et que, nous attendant à tout, plus rien ne nous étonne. Une récapitulation des fâcheuses décisions prises à notre rencontre ou que nous avons dû prendre ne manque pas d'intérêt ; la voici :

- Communications postales, transit, restrictions, suppression.
- Censure des télégrammes et de la correspondance, retards qui en résultent.
- Certificats d'origine (Allemagne, Angleterre, France, Italie, Russie, Portugal).
- Moratoires.
- Passeports.
- Sequestres, confiscations.
- Interdiction de transit des chronomètres, montres d'observation, compteurs, etc., par l'Allemagne.
- Interdiction d'exportation de matières premières des différents pays belligérants.
- Nouveaux droits de douane canadiens.
- Nouveaux droits de douane russes.
- Les chronomètres déclarés contrebande de guerre par l'Allemagne.

- Droit de douane de 100 % sur objets transitant les pays ennemis de la Russie.
 - Droits élevés pour la Turquie.
 - Droit de 33 1/3 % par l'Angleterre.
 - Droits élevés pour la Pologne occupée.
 - Droits payables en or en Autriche-Hongrie.
 - Nouveaux droits de douane brésiliens.
 - Interdiction d'importation des bracelets extensibles, bijouterie, en Allemagne.
 - Certificat de nationalité pour la France.
 - Interdiction d'importation des grammo-phones, boîtes à musique en Angleterre.
 - Interdiction d'importation de l'horlogerie, bijouterie, en Belgique occupée.
 - Nouveaux droits en Serbie occupée.
 - Interdiction d'importation des bracelets extensibles, bijouterie fausse, en France.
 - Paiements interdits par la Russie à partir d'une certaine somme.
 - Interdiction d'importation de la bijouterie, ouvrages en argent, argenterie, orfèvrerie or, joaillerie et pierres précieuses, en Italie.
 - Interdictions de transit (Allemagne, France, Italie, Suède, Russie) pour certaines directions.
 - Factures consulaires (Angleterre, Russie, Portugal).
 - Nouveaux droits chiliens.
 - Interdiction d'importation des montres or, montres-bracelets, boîtes or et argent, joaillerie, bijouterie, en Russie.
 - Listes noires.
 - Interdiction d'importation de la bijouterie en Angleterre.
 - Interdiction d'importation des montres à boîtes d'or, en Angleterre.
 - Interdiction d'importation de toute horlogerie en Autriche-Hongrie.
 - Interdiction d'importation en Allemagne de toutes marchandises, sauf autorisation spéciale.
 - Interdiction prévue d'importation de divers articles, en Italie et en Portugal.
 - Règlementation dans un sens restrictif de l'importation en France.
- Qu'on ajoute à cette liste, les mesures prises par la Suisse pour empêcher l'exportation de certains produits nécessaires à nos industries, l'augmentation des frais de transport et d'assurance, l'élévation du change, l'insécurité des transports, le renchérissement du prix de la vie évalué à 40 %, prix des loyers excepté, l'équilibre financier de la Confédération et des cantons rompu ou compromis et les énormes emprunts spéciaux de la Confédération,

des cantons et des communes, et l'on pourra se rendre compte de ce que nous vaut la guerre... jusqu'à aujourd'hui.

Un peu partout, on joue avec la notion des objets de luxe ou indispensables à l'existence et, sous ce vocable, on désigne tout ce qu'on a intérêt à ne pas laisser entrer. N'a-t-on pas décrété que la montre à boîte en métal était un objet de luxe ? Autant vaudrait dire que savoir l'heure qu'il est, c'est du luxe !

La dernière interdiction d'importation est celle de l'Allemagne, elle vise toutes les marchandises sans exception et nous a été notifiée sans délai d'application.

Il est vrai qu'on nous offre un tempérament : la faculté de solliciter des autorisations d'importation au Commissaire impérial, Lützowufer, 8, Berlin, et, jusqu'à nouvel avis, par l'intermédiaire de la Division du commerce, à Berne, comme nous l'avons dit dans le dernier numéro de la *Fédération*.

L'interdiction allemande, que nous annonçons il y a une dizaine de jours, a causé un gros émoi dans le monde horloger. S'imaginait-on peut-être que l'Allemagne ne suivrait pas l'exemple donné par d'autres pays ? Mais le fait que la mesure est générale est bien fait pour surprendre.

Quant aux autorisations de dérogations à la mesure allemande qu'il faudra solliciter à Berlin, nous ne savons pas à quelles règles le fonctionnaire compétent obéira pour les accorder ou les refuser. Nous voulons espérer que l'arbitraire et le jeu des influences ne seront pas maîtres de ce bureau.

Comme aussi dans d'autres circonstances précédentes, le Département politique suisse a protesté contre une mesure prise sans avertissement officiel et sollicité du gouvernement allemand qu'il accorde un délai transitoire. Nous saurons prochainement quel accueil a été fait à cette légitime demande.

Autorisations d'importation en Allemagne

En modification partielle des dispositions provisoires, il y a lieu, jusqu'à nouvel avis, de procéder comme suit en matière d'autorisations d'importation de marchandises à destination d'Allemagne.

1° Les demandes d'importation de marchandises, qui ne sont pas soumises à l'interdiction suisse d'exportation, sont à adresser à la Division du commerce du Département politique suisse. Si l'exportation est subordonnée à l'autorisation de la S. S. S., il est indispensable de joindre à la demande la déclaration d'autorisation de la S. S. S.

2° En ce qui concerne les marchandises soumises à l'interdiction suisse d'exportation, il est nécessaire d'accompagner la demande d'importation de la demande *touchant l'exportation de Suisse*. Ces demandes sont à remettre au département chargé de l'examen des demandes d'exportation (Les demandes d'exportation ne subissent au reste aucune modification).

3° Les demandes d'importation sont à adresser, en trois exemplaires, sur formulaires spéciaux, que peut fournir l'imprimerie Rösch et Schatzmann à Berne (téléphone n° 1225). Dans l'intérêt de la prompt solution des demandes, il est absolument urgent de remplir exactement et clairement les formulaires.

4° Les départements précités ne communiqueront à l'autorité impériale compétente, soit au service commercial de la Légation d'Allemagne, que les demandes d'importation relatives à des marchandises dont l'exportation de Suisse peut être autorisée. Les autres demandes seront retournées aux requérants avec une communication correspondante.

5° Une fois l'autorisation allemande d'importation accordée, celle-ci sera retournée au requérant avec l'autorisation suisse d'exportation par le département auquel les demandes ont été présentées. La même procédure est applicable aux demandes pour lesquelles l'autorisation allemande d'importation a été refusée.

Samedi, le bruit a couru que l'Allemagne avait interdit le transit des marchandises suisses à destination du marché hollandais, scandinave et russe. Les offices de postes suisses n'acceptaient, en effet, plus les colis s'ils n'étaient accompagnés d'une autorisation de transit.

Il résulte d'informations prises par la Chambre suisse de l'horlogerie à la Légation impériale d'Allemagne, à Berne, que l'interdiction d'importation décrétée par l'Allemagne ne touchait en rien la question du transit, pour autant qu'il n'était déjà pas interdit alors. Dans l'après-midi du samedi déjà les postes suisses recevaient contre-ordre et les expéditions en transit par l'Allemagne continuent comme auparavant.

— La Direction générale des postes suisses a demandé à la Légation d'Allemagne que les colis envoyés avant que l'on eût connaissance en Suisse de l'interdiction et dont plusieurs milliers sont retenus à Bâle, fussent admis sans autre formalité. La Légation en a référé à Berlin.

Colis suisses à destination de l'Amérique en transit par la Hollande et l'Angleterre

La « Hollande-America Linie » n'accepte plus jusqu'à nouvel avis de marchandises suisses à destination de l'Amérique, le gouvernement britannique ayant édicté une interdiction de transit. La Division du commerce du Département politique suisse est immédiatement intervenue. La continuation des expéditions en transit par l'Angleterre paraît subordonnée à un certificat légalisé par le Consul britannique de Rotterdam. La mesure ne serait, selon des informations de source sûre, que temporaire; il n'y a donc pas lieu de s'alarmer.

1) Division du Commerce du Département politique suisse, Division de l'Agriculture et Division des Marchandises du Département suisse de l'économie publique.

Communication de l'Office central des graisses, huiles, résines et cires d'usage industriel à Berne (Office central F. O. H. W.)

Par arrêté du 23 décembre 1916, le Conseil fédéral a ratifié la création de l'Office central des graisses, huiles, résines et cire d'usage industriel.

A teneur de l'article 5 de cet arrêté, le commerce des produits de la catégorie visée par la société ne peut s'exercer qu'entre les membres de l'Office central. Des exceptions sont prévues en faveur du petit commerce.

Sont réservés le séquestre et l'expropriation des stocks de graisses, huiles résines et cires d'usage industriel existant en Suisse et appartenant à des non-sociétaires.

Les statuts de l'Office central interdisent, en outre, aux membres de celui-ci de vendre des marchandises — sans l'autorisation de la Direction centrale — à des personnes ou maisons n'en faisant pas partie. Il est interdit également aux sociétaires d'entreposer dans leurs locaux les stocks de non-sociétaires.

Le comité de l'Office central a décidé que les dispositions statutaires seraient applicables dès le 1^{er} février 1917.

La conséquence pratique de ces dispositions consiste dans le fait qu'à l'avenir tout acheteur et négociant en gros de ces produits doit s'affilier en qualité de membre à l'Office central.

Afin de parer à toute difficulté dans l'acquisition et le trafic des graisses, huiles, résines et cires d'usage industriel, les maisons entrant en ligne de compte sont invitées à s'annoncer, jusqu'au 25 janvier 1917 au plus tard, auprès du secrétariat de l'Office central F. O. H. W., Bubenbergplatz n° 10, à Berne. Elles courent le risque, en cas contraire, de se voir exclues de tout commerce en ces produits.

Le comité de l'Office central F. O. H. W., dans lequel tous les groupes d'intéressés doivent être, si possible, représentés — ceci à teneur des statuts — est composé des sociétaires suivants: Président: Dr. A. Landolt, Zofingue (fabricants de couleurs et vernis); vice-président: Dr. R. Dietrich, Alstetten-Zurich (industrie des huiles minérales et cires); Fr. Egli, Zurich (Association Suisse de Consommateurs de Couleurs de Teinture); Charles Düby, Zurich (commerce en gros); Dr. A. Reichlin, Zurich (Société Suisse des Constructeurs de machines); Dr. Rud. Keller, Zurich (Verband Schweiz. Papier- & Papierstoff-Fabrikanten); (Résines); R. Wildbolz, de la maison Walther & Wildbolz, Berne (Verband Schweiz. Seifenfabrikanten); Louis Müller, Bienne, directeur de la fabrique d'horlogerie « La Champagne » (industrie horlogère); Léon Daguét, directeur de la fabrique d'engrais chimiques, Fribourg (industrie chimique); C. Nicole, directeur de la Compagnie vaudoise des forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe, à Lausanne (Union des Centrales Suisses d'électricité); R. Keller, ingénieur en chef de la traction des C. F. F. (Chemin de fer fédéraux).

L'Office central est placé sous la surveillance du Département politique suisse, Division du commerce (§ 1 des statuts).

Le Dr. B. Diethelm chef de la section des « Affaires Chimiques » de la Division du commerce du Département politique est adjoint en conséquence à l'Office central F. O. H. W.

L'assemblée générale des négociants et fabricants de machines

Le syndicat des négociants et fabricants de machines a tenu, 19 courant, à la Bourse de Genève, sous la présidence de M. Jules Dunand, son assemblée générale annuelle.

Le rapport de gestion a été approuvé. Le nouveau comité a été ensuite réelu comme suit: MM. Dunand, Demaurex, Perdrizat, Dechevrens, Cuenod, Girod, Sandoz, Gabier, Blau, Amstutz, Schmidt, Weymann, Kuster, M. Marcel Guinand reste l'avocat conseil de la société.

À l'unanimité, les décisions suivantes ont été prises: un secrétariat permanent sera créé, à Genève, par les soins du comité.

Une lettre sera adressée au Conseil fédéral en prévision du renouvellement de la convention germano-suisse, afin que les revendications du syndicat soient prises en considération.

Le syndicat admettra des membres étrangers mais ceux-ci ne posséderont pas les mêmes droits que les membres suisses.

Le journal *La Suisse économique* sera adressé gratuitement à chaque membre.

Enfin, le comité a reçu pleins pouvoirs pour s'occuper des questions d'approvisionnements en matières premières et pourvoir aux besoins de l'industrie suisse.

L'Angleterre a déjà consenti au syndicat l'envoi de quantités importantes de fontes, dont les premières livraisons ont été effectuées.

Fers et aciers d'Allemagne

La « Centrale suisse des fers à Berne » communique:

L'importation de fer et d'acier de l'Allemagne a été absolument insuffisante pendant les mois d'octobre à décembre. Elle n'a pas correspondu, même en une faible mesure, au contingent d'exportation convenu provisoirement comme livraison la plus minime entre les représentants de l'Empire allemand à Berne et le conseil d'administration de la Centrale des fers, et qui a déjà été demandée pour une bonne partie à l'Allemagne dans la première moitié du mois de novembre par la direction de la Centrale des fers.

Des nouveaux pourparlers ont été engagés entre les deux gouvernements pendant les mois de décembre et janvier à la suite des rapports transmis par la Centrale des fers au Département politique suisse. Suivant une déclaration faite aujourd'hui par le gouvernement allemand, d'importantes quantités des principaux articles de la grosse industrie métallurgique ont été libérées pour la livraison à destination de la Suisse. Les chiffres indiqués correspondent à peu près aux quantités minimales assurées pour les quatre mois d'octobre à janvier.

Le ministère de la guerre, à Berlin, nous donne l'assurance qu'il mettra tout en œuvre pour faire effectuer la livraison des commandes remises aux usines et qu'il s'efforcera de parer aux difficultés toutes spéciales concernant le transport. Les autorités allemandes ont pris effectivement des dispositions permettant une importante simplification des formalités internes d'exportation et qui faciliteront la livraison et le passage à la frontière de la généralité des articles demandés par la Centrale suisse des fers.

Registre du commerce

Les sociétés anonymes, les sociétés en commandite par actions et les personnes morales étrangères possédant une succursale sur le territoire suisse sont obligées, en vertu de l'art. 4 de l'ordonnance en date du 21 novembre 1916 (Voir le Recueil des lois suisses n° 56 du 22 novembre 1916, page 489, et la Feuille officielle suisse du commerce du 29 novembre 1916, n° 281, page 1805), de faire parvenir au bureau compétent du registre du commerce jusqu'au 1^{er} février 1917 au plus tard, une liste des membres du conseil d'administration, soit du comité de direction et éventuellement aussi une liste des membres du conseil de surveillance.

Cette liste signée par le président, mentionne le nom de famille, au moins un prénom écrit en toutes lettres, le lieu d'origine ou, s'il s'agit d'un étranger, sa nationalité, puis la profession et enfin le domicile de chaque membre. Elle n'est soumise ni à la légalisation ni au droit de timbre.

L'envoi tardif de la liste donne lieu à l'application des peines disciplinaires prévues dans l'art. 864, al. 1^{er} du Code des obligations.

Pour le marché chinois

L'acheteur chinois attache une très grande importance aux marques de fabrique et de commerce et lorsqu'une marque a obtenu sa faveur, il y tient énormément. C'est ce qui explique la tentation que ne manquent pas d'éprouver certains imitateurs lorsqu'ils veulent introduire sur le marché de Chine des articles de qualité inférieure. Dans certains cas, cette pratique fait que les imitations arrivent à supplanter les produits originaux.

Aussi les fabricants d'Amérique qui cherchent des débouchés en Chine ont-ils été conseillés par leurs consuls de déposer leurs marques par l'intermédiaire de l'ambassade des Etats-Unis à Tokio, ceci pour éviter les imitations que pourraient faire les fabricants japonais.

Le commerce américain des machines-outils

La valeur d'exportation, qui était en 1914/15 (l'année fiscale finissant en juin) de 28.162.968 dollars, est montée en 1915/16 à 50.592.431 dollars. L'Angleterre y participe pour 20, la France 13, la Russie 10, et l'Italie pour 5 millions de dollars.

Registre du commerce

Enregistrements:

- 9 janvier 1917. — *Métallochimie S. A.*, société anonyme ayant pour but tout ce qui concerne les applications de la chimie au traitement des métaux, notamment la métallochromie, la galvanochromie, la galvanoplastie et le décapage, ainsi que la fabrication et le commerce de tous engins, appareils ou produits employés dans la métallochimie et les industries annexes ou similaires de même que l'exploitation de tous brevets et procédés concernant les dits appareils, engins ou produits. Cap. social fr. 80.000. — au porteur. Rue du Manège 23, Neuchâtel.
- 11 janvier 1917. — *Roth & Schneider*, société en nom collectif (Eugénie R.-Eury, de Bäretswil, Zurich, et Auguste-Ernest Sch., de Buchholterberg, Berne) exploitation d'un atelier de dorage et nickelage, *Malleray*.
- 12 janvier 1917. — *K. Treschzanski*, (Karl T.-d'Ossowiez, Russie) fabrication d'horlogerie, Rue Neuhaus 25, Bienne.
- 12 janvier 1917. — *Gebr. Stähli, Schraubenfabrik Selzach* (Stähli frères, Fabrique de

vis de Selzach, société en nom collectif, (Arthur et Fritz St., de Dieterswil, Berne) fabrique de vis et décolletage en tous genres; Route de Bienne, Selzach.

Modification:

13 janvier 1917. — La société par actions *Uhrenfabrik Breitenbach A. G.* (Société d'horlogerie Breitenbach S. A.), à Breitenbach, a révisé ses statuts et modifié sa raison sociale en celle de *Uhren- und Metallwarenfabrik A. G.* (Manufacture de montres et objets en métaux S. A.; Watch & Metal Works Ltd), fabrication et vente de montres, leurs pièces détachées et objets en métaux; création de succursales, participation à des entreprises similaires, en tant que les intérêts généraux puissent l'exiger. Le capital social est porté de fr. 80.000 à fr. 130.000 nom., *Breitenbach* (Soleure).

Radiations:

- 5 janvier 1917. — *H. & L. Wolff & Cie.* achat et vente de pierres fines, bijouterie et joaillerie. société en nom collectif en liquidation, *Montreux, Le Châtelard*.
- 9 janvier 1917. — *Bijouterie Watch Co, Madretsch, Bienne*.
- 11 janvier 1917. — *Fabrique de bijoux pour horlogerie et autres industries*, société anonyme en liq., *Locarno*.
- 13 janvier 1917. — *J. Dietrich*, montres, bijouterie et atelier de rhabillage, *Zurich I*.

Nouvelles diverses

L'heure légale en France. — L'heure légale sera de nouveau avancée et très probablement à partir du 15 février prochain.

Impôt sur le timbre. — La Commission du Conseil national et du Conseil des Etats chargée d'examiner le projet d'introduction de l'impôt du timbre a été convoquée pour le 12 février, à Berne.

Escompte et change

Taux d'escompte. — Suisse: Banque nationale, officiel 4 1/2 %; libre 4 à 4 1/4 %. — France 5 %. — Belgique —. — Italie 5 %. — Londres 5 1/2 %. — Espagne —. — Pétrougrade 6 %. — Amsterdam 4 1/2 %. — Allemagne 5 %. — Vienne 5 %. — New-York —. — Stockholm 5 1/4 %. — Copenhague 5 %.

Changes à vue (demande et offre): France 85.40/86.40. — Belgique —. — Italie 70.25/72.25. — Londres 23.71/24.01. — Espagne 106.—/109.—. — Pétrougrade 142.50/145.50. — Amsterdam 203.25/205.25. — Allemagne 82.45/84.45. — Vienne 52.25/54.25. — New-York 4.90/5.10. — Stockholm 146.25/149.25. — Copenhague 135.—/138.—.

Cote du diamant brut

du 22 Janvier 1917

de la maison Lucien Baszanger, 10, Corratierie, Genève.

Petits éclats diamant fr. — à — le carat
 Gros » » » 13.— » 13,75 »
 Boart, qualité extra » 15,75 » 16,75 »
 Poudre de diamant bruteur » 2.— » 2,25 »
 Marché ferme.

Cote de l'argent

du 23 Janvier 1917

Argent fin laminé fr. 147.— le kilo
 Change sur Paris fr. 85.40

Commandez vos Clichés
 (Originaux et Galvanos)
 à la **Photogravure Haefeli & Co**
 à la **Chaux-de-Fonds**
(Vous serez servis rapidement et soigneusement et avantageusement)

Banque du Locle

Usine de dégrossissage de métaux précieux

P 20063 C Outillage perfectionné 2273

Assortiment complet de carrures et lunettes laminées. — Carrures ciselées. — Spécialité de carrures très évasées pour boîtes extra plates. — Lunettes ciselées pour boîtes antiques. — Spécialité de lunettes genre anglais très légères à larges rehauts de lunettes ciselées et de lunettes unies pour boîtes extra-plates; toutes ces lunettes sont livrées de forme pour supprimer en partie l'emboutissage. — Lunettes pour boîtes genre Empire. — Or et argent à tous titres et façons à l'usage des monteurs de boîtes, bijoutiers, fabricants de pendants, embouteurs, etc. — Cercles laminés de forme pour verrous de répétitions. — Or et argent laminés pour pallons sous fondant.

Spécialité d'or à titre bas, réputés, se travaillant et s'émaillant bien. — Or fin pour doreurs, etc. — Essais des Matières d'or et d'argent. Ouverture de crédits en comptes-courants.

Une fabrique demandée à acheter quelques machines à tailler les Breguet, système Metethal ou Lambert. Adresser offres s. P287N à Publicitas S. A., Neuchâtel. 2658

Termineur actif, sérieux, avec petit atelier désire entrer en relation avec fabricant, pour le terminage de petites pièces ancre, de 8 à 13 lignes. Offres s. P 20548 C à Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds. 2627

E.D. Elias
 HORLOGERIE EN GROS EXPORTATION
 Heerengracht 555
 AMSTERDAM
 HOLLANDE 4016

Qui peut fournir boîtes argent galonné, 11 1/2". Faire offres avec prix par 10 grosses au moins à Case postale 16201, La Chaux-de-Fonds. A la même adresse, on demande un local pour 20 à 30 ouvriers. 2699

Fabrique de Pivotages ancre sur jauges
E. PETERSCHMITT
 Successeur de **Ls Thiébaud & Cie**
 — NEUCHÂTEL —
 Installation moderne et interchangeable. Exportation. **Décolletages**
 Téléphone 11.97. 2632 Se recommande.

Wandschneider Nordisk Uhrhandel
 Aktieselskab.
Copenhague K.
 demande MM. les fabricants de faire offres dans les genres courants pour la Scandinavie et si possible de soumettre échantillons, évent. soumission de stocks avantageux. 2397
 Paiement au comptant en Suisse.
 Intérêt spécial pour: Montres et bracelets ultra-chics et cyl. gall. 18/8 Remt. courants. à des prix raisonnables.

Mouvements 10 1/2" ANCRE 15 RUBIS
 Bonne qualité garantie et mouv. cyl. genre bon marché
 PROMPTE LIVRAISON. PRIX AVANTAGEUX
 Sur demande on fournit les mouvements emboîtes
MANUFACTURE D'HORLOGERIE
J. KRAMKIMEL, LA CHAUX-DE-FONDS
 RUE DU PARC, 52

Atelier de Réglages
MARIUS VAUCHER, FLEURIER
 Réglages ancre dép. 13 lignes } grandes séries
 Réglages cyl. depuis 10 lignes }
 Réglages Roskopf }
 Livraisons rapides. — Prix avantageux. — Travail consciencieux.
 Force électrique. 1432 Téléphone 1.30

BANQUE POPULAIRE SUISSE

Fondée en 1869

69048 Sociétaires

Capital et réserves : Fr. 84.000.000

Sièges et Agences : Altstetten, Bâle, Berne, Dietikon,
Fribourg, Genève, Lausanne, Montreux, St-Gall,
Thalwil, Uster, Wetzikon, Winterthur, Zurich.

Jura Bernois :

Delémont, Moutier, Porrentruy, Saignelégier,
St-Imier, Tavannes, Tramelan.

Escompte de papier commercial.
Crédits et Prêts. — Avances sur traites. 2496
Comptes-courants débiteurs et créditeurs.
Encaissement d'effets, coupons, etc.
Change de valeurs étrangères.
Matières or et argent. P 8173 Y
Dépôts et placement de fonds.
Livrets d'Épargne. — Obligations à terme.

Exécution de toutes opérations de banque.

☐ Manufacture d'Horlogerie ☐

A. GROSSE

Crémines (Ct. de Berne)

Spécialité :

MONTRES BRACELETS

11 à 13 lignes, cylindre et ancre
3/4 platine et à pont, argent, métal, nacre.

*Grande production de Montres bon marché
pour Exportation*

Montres ancre 19 lignes

qualité bon courant
argent, argent galonné, métal et plaqué or.

Prix avantageux. 2072

Importateurs en gros d'Outils et Fournitures d'horlogerie, Graveurs, Bijoutiers et Dentistes, pierres fines et imitations pour bijouterie, Bijouterie et horlogerie en tous genres, Prient MM. les Fabricants d'envoyer catalogues et échantillons des dernières nouveautés en horlogerie; désire plus spécialement des offres pour montres en argent, cylindre et ancre. 2007

J.R. COTRIM & AFFONSO, L^{da}

LISBONNE
Rua da Prata 173

PORTO
Rua 31 Janeiro 145

Toute correspondance doit être adressée directement à Lisbonne.

PORTUGAL

SOCIÉTÉ HORLOGÈRE RECONVILIER

1723

Reconvilier Watch Co (S. A.) P 5016 J

Tous les genres **Roskopf**

Tous les genres **Roskopf**



MONTRE PORTEFEUILLE

Essayer notre montre

C'est l'adopter

Fabrique suisse de Bracelets cuir

E. Schütz-Mathey

Rue du Parc, 65 LA CHAUX-DE-FONDS Rue du Parc, 65

Bracelets en tous genres

de 8 à 25 mm, soignés et ordinaires

Bracelets moire

2228

Peut fournir rapidement de très fortes séries

FABRIQUE D'HORLOGERIE GARANTIE

E. KUMMER

Tél. 1.65

Rue Proud'hon, 7

Tél. 1.65

Besançon

Commission — Gros — Exportation

Spécialité de :

Montres 16 à 19 lig. ancre plates et demi-plates

et de

Montres-bracelets 9 à 13 lignes ancre

— pouvant rivaliser avec les meilleures fabriques —

Le plus grand assortiment de :

Montres et bracelets or fantaisies

Nouveautés

pour dames.

Nouveautés

Assortiment complet de

Fantaisies en bracelets plaqué, argent et niel

DIPLOME D'HONNEUR, Bruxelles 1910

GRAND PRIX, Turin 1911

GRAND PRIX, Gand 1913

1373

SVERIGES URMAKARE AKTIEBOLAG,

Stockholm

demande à MM. les fabricants de nous faire offres dans les genres Scandinaviens et Finlandais et de nous soumettre des échant. correspondants surtout en **lép. arg. gal., cuv. arg. 19 lig. 15 rubis, 13 lig. cyl. arg. gal., 8 r.**

Paiement au comptant.

2634

Montres-Bracelets demandées

genre bon marché, en métal, argent et or, par maison anglaise. Agence de toutes sortes de montres bon marché demandées par l'Angleterre et ses colonies.

Offres sous chiffres **P 102** à la S. A. Suisse de publicité **Regent House, Kingsway, Londres.**

1987

Comptable



expérimenté et de confiance, âgé de 50 ans, possédant le français et l'allemand, se recommande pour du travail à la journée ou à l'heure. **Comptabilités, traductions, etc.**

Bonnes références à disposition.

Ecrire sous chiffres **P 15041 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.**

2689

DÉCOLLETAGES

Quelques millions de pièces laiton fines à remettre de suite.

Offres sous chiffres **P 151 U** à **Publicitas S. A., Bienne.**

2688

18" ancre. Fabrique d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, bien organisée pour grande production, cherche encore quelques clients pour les genres indiqués ci-contre. Livre mouvements seuls ou avec boîtes. 10 1/2" cylindre avec marques américaines.

Faire offres sous chiffres **P 20699 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.**

2687

QUI

fournirait assortiments cylindre pivotés, 10 1/2 lignes Schild 103.

QUI

terminerait mouv. 10 1/2" anc., Schild 128.

Offres sous chiffres **P 20681 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.**

2685

COMMIS cherche place.

Jeune commis (23 ans), exempt du service militaire, au courant de tous les travaux de bureau, de la correspondance française et allemande, de la fabrication, ainsi que de la dactylographie, cherche emploi en rapport avec ses connaissances, tout de suite ou pour époque à convenir.

Prière d'adresser les offres sous **P 15048 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.**

2695

ANGLETERRE

Voyageur expérimenté prendrait la représentation de quelques fabriques d'horlogerie. Connaissances complètes du marché, des genres et de toute la clientèle.

2701

Adresser offres sous chiffres **P 173 U** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.**

On demande à acheter:

Lép. galonnées et carrure gal. 800/000, hauteur normale 18-19" ancre, sp. plat st. Br. plates " " " " " " tous genres " cylindre ancre et cylindre 11 à 13".

COMMANDES IMPORTANTES à sortir pour séries régulières livrables immédiatement et pendant toute l'année 1917.

Adresser offres avec derniers prix en indiquant les genres, qualités et quantités, sous chiffres **P 5222 J** à **Publicitas Société Anonyme, St-Imier.**

2707

Bracelets cuir

en tous genres pour montres et boussoles

Fabrication suisse soignée

Prix avantageux 2366

Charles Koenig-Tolck Fleurier

Demandez, s. v. p., carte-échantillons, directement, ou à **E. Tolck, Jacob Brand 8, Chaux-de-Fonds.**

Paliers

suspendus, 300 et 350 mm. hauteur pour arbres de 40 ou 45 mm. et courroies, sont demandées.

2691

Offres sous **P 379 N** à **Publicitas S. A., Neuchâtel.**

J'achète au comptant tous lots

CALOTTES MÉTAL et ARGENT

contrôle anglais.

Offres à **Case postale 16169, La Chaux-de-Fonds.**

2682

Ouvrier horloger français

libéré du service militaire, demande place voyageur, pour France et colonies, dans maison sérieuse. Horlogerie ou bijouterie.

Alfred Tribolle, Maison Seyssied, 21, Cours Vitton, Lyon.

2679

J'achète têtes de gaines 75 corps de gaines.

Indiquer quantité et prix. **Case Transit no 122, Berne.**

2698

Montres 8 jours

Une maison d'exportation pour les Etats-Unis, sortirait une commande en montres 8 jours, ancre 16-17", aussi plates que possible, très bonne qualité pour boîtes or.

Adresser offres s. chiffres **P 109 U** à **Publicitas S. A., Bienne.**

2663

EMPLOYÉ aide-comptable-courant de l'horlogerie, est demandé tout de suite.

Ecrire sous **P 210 P** à **Publicitas S. A., Porrentruy.**

2703

Même adresse on demande à acheter assortiments cylindre 13" Manzoni, pivotés ou non.

Montres Genre Allemand

- lépine -

de 11 à 13 lignes argent gal. et facette, sans pierre, 6 et 10 rubis, qualité ordinaire, sont demandés à acheter comptant à prix bas.

Adresser offres sous **P 26 J** à **Publicitas S. A., St-Imier.**

2702

A vendre bonnes séries de Finissages 9 3/4 et 11" ancre de la Vallée

avec leurs fournitures, à prix exceptionnellement réduits.

On terminerait les mouvements au besoin.

S'adresser sous chiffres **P 20776 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.**

DIAMANT

A vendre quelques cents carats de diamant boart moyen, première qualité au prix de frs. 13.— le carat.

Adresser offres sous **P 20763 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.**

2706

Grandes commandes

à placer pour toute l'année 1917, en mouvements ancre de toutes grandeurs, principalement en petites pièces. Séries importantes. Paiement comptant en Suisse. Tous les fabricants pouvant s'intéresser à ces articles sont priés d'envoyer leurs offres et prix sous **P 20752 C** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.**

Ne pas joindre d'échantillons.

2704

PIGNONS

Qui sortirait par grandes séries pignons pour compteurs. Faire offres sous chiffres **N. C. 385, Poste restante, Moutier.**

2705

On cherche à acheter d'occasion

1 pyromètre

à ressort allant jusqu'à 1200 environ.

Offres écrites avec prix s. **C 10262 L** à **Publicitas S. A., Lausanne.**

Chef de fabrication

Horloger énergique, grande pratique, connaissance de la fabrication de toutes les parties de la montre par procédés modernes, petites et grandes pièces ancre, qualité soignée et bon courant, connaissances techniques, habitude du personnel, cherche changement.

Offres sous **P 174 U** à **Publicitas S. A., La Chaux-de-Fonds.**

2700

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garanti. Prosp. grat. **H. Frisch, expert comptable, Zurich, F. 21.**

TRADUCTIONS et correspond. en allem., angl. et espagn., discrétion absolue. **F.-A. DROZ, 39, r. Jaquet-Droz, Chaux-de-Fonds.**

- MULLER & MEYER -

succ. de la maison
SI. MULLER
KULM près Aarau
Maison fondée en 1888
Téléphone 14.13
Station: UNTER-KULM

Fabrique de boîtes
de montres **Acier**
et d'articles
de séries en tous
genres et de toute
provenance.

Estampage, Emboutissage, Décolletage, etc.

Fabrication par procédés mécaniques perfectionnés de boîtes en tous genres, formes et grandeurs pour montres:
Roskopf, Anglaises, BRACELETS, Boutons, Compteurs, etc.,
H 874 Q bon-courant et ordinaire - Grande production. 1468
Prix sans concurrence. Devis pour articles spéciaux sur demande.

BANQUE CANTONALE NEUCHATELOISE

NEUCHÂTEL LA CHAUX-DE-FONDS LE LOCLE

La Banque Cantonale Neuchâteloise traite toutes les opérations de banque.

Elle ouvre des **comptes-courants** débiteurs et créditeurs.

Elle fait des **prêts** sur hypothèques, sur cédules et sur billets.

Elle délivre des **bons de dépôt** à 1 an au taux de $4\frac{1}{2}\%$; à 2, 3, et 5 ans au taux de $4\frac{3}{4}\%$. Ces bons sont émis au porteur ou nominatifs et pour n'importe quelle somme.

Elle reçoit les dépôts sur **livrets d'épargne** à 4% l'an jusqu'à fr. 10.000, cette somme pouvant être versée en une ou plusieurs fois.

Elle s'occupe de la **gérance de fortunes** et soigne l'achat, la vente et la garde de titres à des conditions très modérées.

Elle délivre des **chèques** et **lettres de crédit** sur toutes les villes importantes du globe.

Elle négocie les **monnaies** et **billets de banque étrangers**.

Elle fait le commerce des **matières d'or, d'argent et de platine**.
Or fin pour doreurs. H 20022 C 1452

Calottes 9" cyl.

Or 14 karats

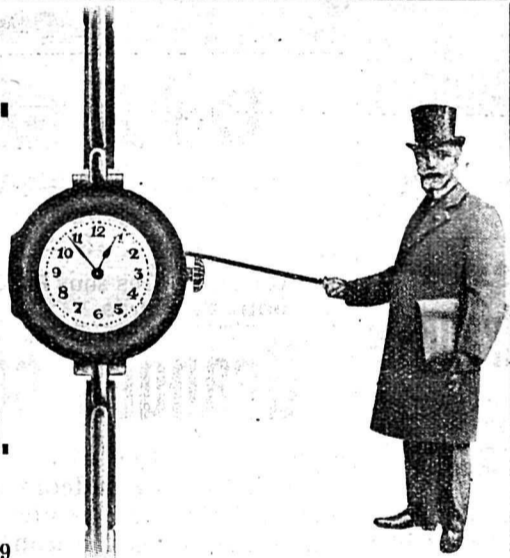
différentes formes
et calibres.

Demander échantillons.

Peseux Watch Co.

Peseux

2419



Fabrication d'horlogerie. Spécialité de petites pièces ancre.
Fournitures en tous genres p^r l'exportation.
Achat et Vente. Rue du Canal, 26.
Vögeli & Châtelain, Bienne.

1417

Messieurs les Fabricants d'Horlogerie

La Fabrique du Grenier

Raquettes et  fournitures diverses

ERISMANN-SCHINZ

à Neuveville

se charge de la terminaison de tous genres et qualités de **raquettes** et **coquerets**, soit polissage, gouge, angle et sertissage. P 337 N 2672

Je puis recommander spécialement mon **finissage breveté** (posage de clefs et goupilles).

Horlogerie soignée — Réglage de précision

Armand Notz, La Chaux-de-Fonds
Rue Numa Droz, 73,

Mouvements ancre, 7, 8, $8\frac{1}{2}$, $8\frac{3}{4}$, 9 lig., plats et hauteur normale; mécanisme en vue ou calibres pistolets.

Mouvements rectangulaires pour pendants ou bracelets.
Mouvements ovales, $5\frac{1}{2}$ sur 7 lignes. Téléphone 10.29

Mouvements prêts à mettre en boîtes.
Montre ancre, boîte nickel, 13 lignes, qualité supérieure.

Promptes livraisons. Prix avantageux. Demandez échantillons.

1156 Création de calibres réservés. H 20016 C

Poudres à polir les Aciers et les Pierres fines

en 3 couleurs et 3 degrés de force:

1° **Diamantine**: blanche. — 2° **Rubisine**: rose.

3° **Saphirine**: bleue.

Dorures et Argentures des Métaux

sans l'aide de la pile galvanique

Or et Argent pour Peintres sur émail, porcelaine, etc.

Hochreutiner & Robert S.A.

La Chaux-de-Fonds (Suisse)

Progrès 15a

Téléphone 74

**Fonderie et Laboratoire d'essais
de Métaux précieux**

Traitement de tous résidus et déchets 2018
contenant **or, argent, platine, plaqué or**, etc.

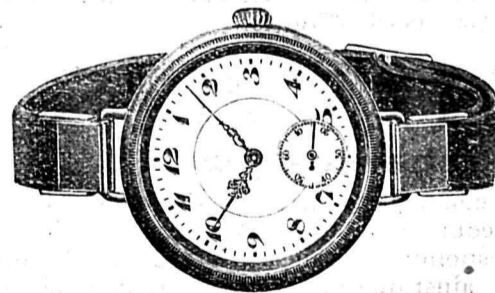
*Achat de Cendres aurifères et argentifères
Lingots de toute nature et à tous titres*

aux plus hauts prix du jour

FABRIQUE DE BRACELETS CUIR

„Record“

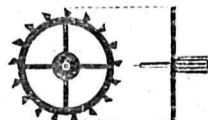
Geneveys-sur-Coffrane et La Chaux-de-Fonds
(Neuchâtel) Progrès 129



- Fabrication **suisse** de Bracelets cuir -
en tous genres et toutes qualités 2380

Bracelets Marque „Record“
„Securitas“
larges pour boîtes fantaisie
moiré

Livraison rapide.



FABRIQUE de PIGNONS D'ÉCHAPPEMENTS

- Pivotages deroués d'ancre -
Assortiments Roskopf pivotés.

P 5017 J Production journalière: 1000 douzaines. 1872

EMILE MOERI-RUFER, ST-IMIER